

**ANNEXE II.b.**  
**REGLEMENT D'EXAMEN**  
(modifié par arrêté du 9 juillet 2015)

## RÈGLEMENT D'EXAMEN

<b>Baccalauréat professionnel RÉALISATION DE PRODUITS IMPRIMÉS ET PLURIMEDIA option A : productions graphiques option B : productions imprimées</b>				Candidats				
				<b>Scolaires</b> (établissements publics ou privés sous contrat) <b>Apprentis</b> (CFA ou section d'apprentissage habilité), <b>Formation professionnelle continue</b> dans les établissements publics.		<b>Scolaires</b> (établissements privés hors contrat), <b>Apprentis</b> (CFA ou section d'apprentissage non habilité), <b>Formation professionnelle continue</b> (établissement privé et établissement public non habilité) <b>Candidats justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle.</b> <b>Enseignement à distance</b>		<b>Formation professionnelle continue</b> dans un établissement public habilité
ÉPREUVES	Unité	Cœf	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	
<b>E1- Épreuve scientifique et technique</b>		<b>3</b>						
Sous-épreuve E 11 <i>Mathématiques</i>	U12	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1 h	CCF	
Sous-épreuve E 12 <i>Sciences physiques et chimiques</i>	U13	1,5	CCF		Ponctuel pratique	1 h	CCF	
<b>E2- Étude du dossier de fabrication d'un produit de communication</b>	<b>U2</b>	<b>3</b>	Ponctuel écrit	3 h	Ponctuel écrit	3 h	CCF	
<b>E3- Épreuve pratique de réalisation de produits plurimédia et/ou imprimés</b> Épreuve prenant en compte la formation en milieu professionnel		<b>13</b>						
Sous-épreuve E 31 <i>Évaluation des périodes de formation en milieu professionnel</i>	U31	3	CCF		Ponctuel oral	20 min*	CCF	
Sous-épreuve E 32 <i>Réalisation d'un produit de communication</i>	U32	6	CCF, 2 situations d'évaluation		Ponctuel pratique, 2 parties	7 heures (3 + 4)	CCF, 2 situations d'évaluation	
Sous-épreuve E 33 <i>Imposition, réalisation d'une forme imprimante</i>	U33	2	CCF		Ponctuel pratique	2 h	CCF	
Sous-épreuve E34 <i>Économie-gestion</i>	U34	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
Sous-épreuve E35 <i>Prévention-santé-environnement</i>	U35	1	ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF	
<b>E4- Épreuve de langue vivante</b>	<b>U4</b>	<b>2</b>	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF	
<b>E5- Épreuve de Français et Histoire – Géographie et Éducation civique</b>		<b>5</b>						
Sous-épreuve E51 <i>Français</i>	U51	2,5	Ponctuel écrit	2 h 30	Ponctuel écrit	2 h 30	CCF	
Sous-épreuve E52 <i>Histoire-Géographie et Éducation civique</i>	U52	2,5	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF	
<b>E6- Épreuve d'arts appliqués et cultures Artistiques</b>	<b>U6</b>	<b>1</b>	CCF		Ponctuel écrit	1 h 30	CCF	
<b>E7- Épreuve d'Éducation physique et sportive</b>	<b>U7</b>	<b>1</b>	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
<b>EF- Épreuves facultatives (2)</b>								
EF1	UF1							
EF2	UF2							

\*10 minutes de présentation / 10 minutes d'entretien avec le jury

(1) dont 5 minutes de préparation.

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 minutes, dont 5 minutes de préparation.